

DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS AU CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE

DELIBERATION CA 2026 M06 09
Conseil d'Administration du 16 juin 2026

Membres délibérants présents :

Mesdames Christelle ADAM, Françoise AUBIN, Fanny CHAPPE, Marie-Thérèse CHERIAUX-GOUBIN, Annie GUENNOU, Sylvie GUIGNARD, Michelle HAICAULT, Nadège LANGLAIS, Béatrice LE COUSTER, Sophie LE GALL, Françoise LE MEN, Marie-Chantal NACIRI, Martine PÉLAN, Pascale RIMAURO, Gaëlle ROUTIER, Valérie RUMIANO, Céline SALLE

Messieurs Bruno BEUZIT, Loïc CAURET, Jean-Claude DAUPHIN, Jean-Luc GOUYETTE, Jean-Claude GUILLLOT, Patrice KERVAON, Loïc LENOUEVEL, Raphaël LE MEHAUTE, Sylvain RICHOMME.

Membre ayant donné pouvoir :

Patrice KERVAON donne pouvoir à Madame Martine PÉLAN **(à partir 10 h 30)**

Membres absents sans pouvoir :

Mme Julie CLOAREC
Mme Viviane GICQUEL
Mme Nicole LECLERC

Membres consultatifs présents :

M. Benoit DUFUMIER- Représentant de M. Le Préfet
Mme Véronique ANDRE-ELISABETH - Représentante de M. Le Préfet

Assistait à la séance avec voix consultative :

M. Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :

M. Pierre PESTEL, Directeur financier
M. François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme Sophie CALFORT, Responsable Ressources Humaines
Mme Emmanuelle DRUILLENNEC, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
M. Pascal LE MAUX, juriste

Vu la loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 et son décret d'application n°2022-706 du 26 avril 2022 modifiant les nouvelles règles de composition du Conseil d'Administration d'un OPHLM,

Vu la délibération du 6 mai 2026 du Syndicat Mixte Ouvert de Logement Social des Côtes d'Armor (SMLSCA), établissement public de rattachement de Terres d'Armor Habitat relative à la fixation à 30 membres composant le Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat,

Vu les articles 44 et suivants de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, modifiés par la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000.

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 juin 2023 n° CA 2023 M06 37 approuvant le Plan de Concertation Locative applicable.

Conformément aux dispositions issues de la loi SRU, Il est institué un Conseil d'Administration sur l'ensemble du patrimoine de Terres d'Armor Habitat.

Il est consulté pour avis concernant les aspects de la gestion des immeubles ou des ensembles immobiliers, sur les opérations d'amélioration, de réhabilitation, de reconstruction et sur toutes les mesures affectant les conditions d'habitat ainsi que le cadre de vie des locataires.

Le Plan de Concertation Locative de Terres d'Armor Habitat, approuvé lors du Conseil d'Administration du 22 juin 2023, a fixé, dans son article 3, la composition du Conseil de Concertation Locative selon les modalités suivantes :

- Cinq administrateurs élus représentants des locataires ;
- Cinq autres administrateurs selon la composition suivante :
 - ✓ Le(la) Président(e) de Terres d'Armor Habitat,
 - ✓ Quatre autres administrateurs de Terres d'Armor Habitat.
- Deux locataires plus un suppléant par association de locataires représentées au Conseil d'Administration de Terres d'Armor Habitat (AFOC, CLCV, CSF) et désignés par celles-ci, et un locataire par association siégeant à la Commission Nationale de Concertation (AFOC, CLCV, CSF, CNL, CGL), désigné parcelles-ci.
- Cinq membres de la Direction et de l'encadrement de Terres d'Armor Habitat désignés en fonction des thèmes traités.

En cas de nécessité, évoquée lors de la rencontre des Présidents, les membres du Conseil de Concertation Locative pourront être assistés de toute personne dont la compétence sera jugée utile, désignée par les associations représentatives de locataires à TERRES D'ARMOR HABITAT.

Considérant ce qui précède, il est proposé au Conseil d'Administration :

- De préciser les cinq administrateurs élus représentants des locataires ;
- De désigner, parmi les cinq autres administrateurs de Terres d'Armor Habitat, outre la Présidente de Terres d'Armor Habitat, les quatre autres administrateurs de Terres d'Armor Habitat.

Le Conseil d'Administration Après en avoir délibéré

- Précise que les cinq administrateurs élus représentants des locataires sont :
 - ✓ Madame Nicole LECLERC.
 - ✓ Madame Marie- Chantal NACIRI
 - ✓ Madame Françoise AUBIN
 - ✓ Madame Viviane GICQUEL
 - ✓ Monsieur Jean-Claude GUILLOT

- Désigne, parmi les cinq autres administrateurs de Terres d'Armor Habitat, les quatre autres administrateurs de Terres d'Armor Habitat.

- ✓ Madame Valérie RUMIANO
- ✓ Madame Pascale RIMAURO
- ✓ Madame Nadège LANGLAIS .
- ✓ Monsieur Jean-Claude DAUPHIN

Vote à l'unanimité



La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo